Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260727-230720265-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de PLÉSIDY, République Française département des Côtes d'Armor
Séance du 23 juillet 2026.
Date de convocation : le 17 juillet 2026.
Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mil Vingt Six le vingt-trois juillet à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés
Jean-Pierre PAUMIER qui donne procuration à Ronan ALLARD
Océane PINABEL qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Laurent JOLEC a été élu.

5- École privée Saint-Joseph – Approbation et signature d'une nouvelle convention

Vu le Code de l'éducation ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la convention liant la commune de Plésidy à l'école privée Saint-Joseph pour les classes sous contrat d'association ;

Considérant que le projet de convention a été présenté au conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe d'une nouvelle convention entre la commune de Plésidy et l'école privée Saint-Joseph ;
- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les échanges avec la directrice de l'établissement afin de finaliser son contenu ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor